



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes sur la commune de LIVERNON accordée à la SAS STAP

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2016, la SAS STAP a reçu l'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes situées au lieu dit « Les Grézals », du plan cadastral de la commune de LIVERNON.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de LIVERNON où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 02 AOU 2016

Le directeur départemental
des territoires du Lot,


Philippe Grammont